

DEPARTEMENT  
DU NORD

COMMUNAUTE  
DE  
COMMUNES



Envoyé en préfecture le 04/04/2019

Reçu en préfecture le 04/04/2019

Affiché le 5/4/2019 SLO

ID : 059-245900758-20190328-2019\_03\_28\_46-DE

## Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 28 mars 2019 à 19h00

Le 28 mars 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

*Etaient présent(e)s* : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M. Claude Beve, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, M. Joël Duyck, Mme Marie-Angèle Delommez, M Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, M. Pierre-Luc Ravet.

*Avaient procuration*: M. Jacques Hurlus, procuration à M Philippe Brouteele  
Mme Agnès Grammont, procuration à M. Pierre-Luc Ravet  
Mme Catherine Goedgebuer procuration à M Jean-Michel Laroye  
Mme Anne Decoster, procuration à M. Jean-Claude Thorez  
Mme Bénédicte Brouard procuration à Mme Anne Hiel

*Etaient absentes* : Mme Sophie Caron  
Mme Nathalie Debaisieux

*Etaient excusés* : Mme Anna Di Penta  
M. Jacques Parent

*Secrétaire de séance* : Monsieur Bernard Didelot

### Finances : Sollicitation du solde du Fonds de concours par la commune de Laventie alloué par délibération du 16 décembre 2014 dans le cadre des travaux de rénovation du Manoir Sainte-Paule

*Le Vice-Président expose au Conseil :*

En date du 16 décembre 2014, la Communauté de communes a délibéré pour l'attribution d'un fonds de concours à chaque commune membre à la date de ladite délibération, à hauteur de 50 % du montant HT de la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, et selon les montants repris ci-dessous ;

Pour la commune de Laventie, l'enveloppe allouée aux Fonds de concours est de 591 030 euros.

Dans ce cadre, conformément à son courrier du 7 février dernier, la commune de Laventie souhaitait recevoir une partie de cette aide, soit 391 030 €, correspondant au solde du Fonds du concours, dans le cadre de travaux de rénovation du Manoir Sainte-Paule.

Cette délibération vient en complément de celle du 16 décembre 2014 qui devra être scrupuleusement respectée par les deux collectivités territoriales concernées.

A la demande de la commune de Laventie, cette délibération annule et remplace la délibération du Conseil communautaire du 20 juin 2018, octroyant à l'origine un montant maximal de 200 000 euros pour ce même projet.

Par ailleurs, la commune devra obligatoirement informer la CCFL de toute modification du projet concerné, notamment en termes de dépenses et recettes éventuelles non connues à ce jour.

Le versement de ce fonds de concours est conditionné aux délibérations concordantes de la CCFL et de la commune, adoptées à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal concerné.

Il est donc proposé le versement du solde du Fonds de concours pour les travaux de rénovation du Manoir Sainte-Paule, à hauteur de 391 030 euros.

*Pour information, la commune de Laventie a déjà sollicité la CCFL pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de ce Fonds de concours pour :*

*- des travaux du parc du centre-ville. Cette demande a fait l'objet d'une délibération de la CCFL en date du 14 décembre 2017 octroyant à la commune une subvention d'un montant maximal de 200 000 euros.*

Après avis favorables de la commission et du Bureau, il est proposé aux membres du Conseil d' :

- AUTORISER le versement à la commune de Laventie de la somme maximale de 391 030 euros, dans le cadre du Fonds de concours, selon les conditions énoncées ci-dessus,
- PREVOIR les crédits à l'article 2041412,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition ci-dessus

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Bruno FICHEUX**

